

*Interpellation présentée par le député :
M. François Gillet*

Date de dépôt : 23 septembre 2010

Interpellation urgente écrite

Comment éviter que l'AMAmusique ne s'éteigne ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors des débats menés en fin de dernière législature par la Commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture, au sujet du processus de fusion des écoles de musique et des nouveaux contrats de prestation, la question du maintien à Genève d'une offre de pratique musicale destinée aux adultes amateurs s'était posée. Malgré l'intérêt manifesté par la commission à ce sujet, aucune réponse précise n'avait pu être donnée par le DIP.

Avec plus de 600 membres, dont 37 professeurs, l'AMAmusique (Association pour les Musiciens Adultes amateurs) est certainement l'un des acteurs les plus importants à Genève dans ce domaine. Rappelons que l'association a pour but d'offrir aux musiciens adultes amateurs les moyens les mieux adaptés pour pratiquer la musique et améliorer leurs connaissances dans ce domaine. L'AMAmusique a conçu et propose une série de cours spécialement destinés aux adultes désireux de travailler la musique sans négliger leurs engagements professionnels. Elle offre ainsi le plaisir de faire ou de refaire de la musique. Relevons encore que l'association a toujours fonctionné grâce aux cotisations et aux frais d'écologie payés par ses membres ainsi qu'au soutien d'organismes privés. Sans subvention de l'Etat, l'AMAmusique bénéficiait toutefois de locaux qu'elle partageait avec le Conservatoire populaire de musique (CPM). Notons enfin que la qualité des prestations fournies par l'association ainsi que son rôle d'utilité publique ont été récemment reconnus et certifiés dans le cadre du nouveau dispositif d'accréditation mis en place dans notre canton.

Suite au déménagement du CPM, qui a fait suite au processus de fusion des écoles de musique, l'AMAmusique s'est retrouvée à la rue au début de l'été, dans l'incapacité de fonctionner normalement à la rentrée.

En date du 22 juin, l'association alertait le DIP à ce sujet, suggérant diverses solutions de relogement (avec prise en charge temporaire du loyer par l'association). A ce jour, elle n'a pas reçu la moindre réponse ...

Ma question est donc la suivante :

Le Conseil d'Etat reconnaît-il l'utilité et l'importance des prestations fournies par l'AMAmusique à Genève et que comptent entreprendre les départements concernés (DIP et DCTI) pour éviter que l'association ne disparaisse, faute de locaux ?